



Constituer un stock d'herbe sur pied à pâturer en été

Paru le 11 mai 2021

➤ Avec des étés secs, la période d'affouragement en été est de plus en plus longue. Récolter du foin en juin pour le redistribuer deux semaines plus tard pose question. Faire des stocks d'herbe sur pied pour prolonger le pâturage en été permet des économies. Le choix des parcelles s'anticipe dès le mois d'avril.

Le principe : laisser s'accumuler de l'herbe lorsque la croissance est supérieure aux besoins des animaux, en mai-juin, pour la consommer plus tard lorsque la pousse de l'herbe redeviendra inférieure à la consommation des animaux.

Adapté aux élevages herbagers avec au minimum 35-40 ares d'herbe/UGB

Cette technique est possible avec au minimum 35-40 ares d'herbe par UGB. Elle est adaptée à des animaux à besoins modérés, pour lesquels le fourrage pâturé sera au moins aussi bon que le foin qui aurait pu en être fait : génisses, vaches ou brebis gestantes, bœufs... Il est aussi possible avec des vaches ou chèvres laitières en adaptant la complémentation au niveau de production.

Choisir des parcelles profondes riches en légumineuses

Choisir des parcelles avec une réserve en eau qui permette un prolongement de la croissance en début d'été. Dans les parcelles séchantes, l'herbe risque de dessécher rapidement les jours de forte chaleur.

En décalant le pâturage, le stade des graminées avance et elles perdent en valeur alimentaire. Pour limiter cette baisse de valeur, privilégier des prairies riches en légumineuses (40 à 50 %). Certaines légumineuses conservent leur valeur alimentaire plus longtemps que d'autres : même au stade floraison le trèfle blanc est proche d'1 UFL. On préférera des mélanges multi espèces à base de graminées non remontantes telles que le dactyle, la fétuque élevée, la fléole. Attention à la remontaison de certaines variétés de ray gras anglais.



Eviter les parcelles infestées de rumex ou chardons, car le temps de repousse important leur permettrait de grainer !

Privilégier des prairies riches en légumineuses pour compenser la baisse de valeur des graminées en report sur pied. (Photo : CAPDL)

En pratique :

- Avoir coupé une majorité des épis par une fauche précoce ou par le pâturage en mai.
- Avoir accumulé suffisamment d'herbe sur les parcelles : au 1er juillet, disposer d'au moins 30 jours d'avance au pâturage, voire 40 jours en zone plus séchante.
- Utiliser un fil avant pour éviter le gaspillage d'herbe du fait des hauteurs d'herbe importantes, souvent supérieures à 15 cm.
- Utiliser aussi un fil arrière si les animaux y passent plus d'une semaine ! Laisser piétiner les animaux pendant 3 semaines pour revenir boire en entrée de parcelle risque de déplanter la parcelle en été, saison la plus éprouvante pour les prairies et donc un facteur majeur de dégradation des prairies. Cela implique de déplacer l'abreuvoir ou de créer un couloir temporaire sur les grandes parcelles.
- Eviter de dépasser 60 jours de temps de repousse (50 jours en RGA-trèfle blanc).
- S'adapter à la proportion de trèfle : si le taux est faible (moins de 40 %), exploiter la parcelle plus tôt ou la réserver aux animaux à faibles besoins.

CONTACTS

Elise MICHEL, CAPDL (44)	- 02.53.46.62.74 - elise.michel@pl.chambagri.fr
Jean-Luc GAYET, CAPDL (44)	- 02.53.46.63.19 - jean-luc.gayet@pl.chambagri.fr
Aude BRACHET, CAPDL (49+72)	- 02.41.96.76.20 - aude.brachet@pl.chambagri.fr
Stéphanie GUIBERT, CAPDL (53)	- 02.43.67.38.70 - stephanie.quibert@mayenne.chambagri.fr
Etienne FRUCHET, CAPDL (53)	- 02.43.67.36.89 - etienne.fruchet@mayenne.chambagri.fr
Grégoire DUFOUR, CAPDL (85)	- 02.51.36.82.31 - gregoire.dufour@pl.chambagri.fr